



Actualités des Archives nationales d'Outre-mer ou Petite chronique des « ANOMalies » - n°2

Encore un effort, monsieur le directeur !

Le 15 avril, la CFDT-CULTURE a publié **un premier point de la situation aux ANOM** (*Petite Chronique* n°1). Le directeur et la secrétaire générale s'en sont émus, et des efforts de leur part doivent être constatés.

La CFDT-CULTURE tient à souligner que depuis cette date, **la concertation en vue du futur organigramme a enfin commencé**, qui plus est de manière satisfaisante grâce à la nouvelle secrétaire générale. Il ne pourra toutefois pas être soumis pour avis au CHSCT au mois de mai ainsi que le souhaitait le SIAF....

Nous devons cependant constater que la répartition entre les fonctions du directeur et celles de la secrétaire générale souffre d'un déséquilibre patent : incombent en effet à cette dernière la définition des fiches de postes de TOUS les agents et l'animation de la plupart des réunions de réflexion sur l'organigramme. **Nous souhaitons rappeler que la construction de l'organigramme n'est pas qu'un exercice RH !** Il y a également et **nécessairement des aspects scientifiques** qui ne peuvent ni ne doivent être pilotés par la seule secrétaire générale.

Rappelons également que ce fameux organigramme a été demandé par Hervé Lemoine en mai 2015 pour l'automne suivant, et que le directeur a pris son poste en février 2014.

Grâce à la secrétaire générale, l'organigramme va enfin aboutir administrativement. Il est indispensable que le directeur, quant à lui, s'investisse pleinement dans son aboutissement scientifique.

État des lieux au 13 mai

- **Le sous-effectif chronique d'AASM** : des progrès sont en cours car l'arrivée d'un nouvel agent est annoncée pour le 1^{er} juin et deux autres postes sont enfin publiés. Nous attendons que ces postes soient pourvus durablement avant de faire le bilan de fonctionnement avec ces renforts.

Nous regrettons néanmoins que **l'opportunité offerte par le discours de commémoration du Président de la République le 19 mars n'ait pas été saisie** pour demander encore d'autres postes afin de répondre à son souhait d'*« encourager la recherche historique sur l'Algérie »*.

- **Le rapport annuel des ANOM** : le SIAF a mis en ligne les chiffres nationaux, mais les ANOM n'y apparaissent pas. Le directeur ne semble pas avoir envoyé le rapport du service à Paris après avoir pourtant demandé les données aux agents début mars. Rappelons que les rapports sont soumis au Conseil supérieur des Archives (CSA). Là encore, pas d'information, pas d'explication. **Du travail passé aux pertes sans profit.**

- Depuis janvier dernier, **rien n'a été fait pour appliquer aux ANOM la dérogation générale portant ouverture des archives relatives à la Seconde Guerre mondiale** ([arrêté du 24/12/2015](#)), alors qu'à Pierrefitte, les conservateurs ont été largement mobilisés sur ce sujet.

- **Concernant la politique scientifique**, aucune suite n'a été donnée à la promesse de réunion afin de travailler sur le sujet fonds numérisés/mise en ligne et encodage des instruments de recherche. **Il est vrai que cette réunion n'a été annoncée que le 1^{er} octobre 2015...**

Plus généralement, si l'action de la secrétaire générale est à saluer, il est des domaines relevant particulièrement du directeur, qui ne les assume pas : aucune politique scientifique, aucune rencontre ni concertation avec le personnel scientifique sur les sujets qui dépendent de lui.

Les Archives nationales d'Outre-mer ne sont pas qu'une administration, c'est aussi et surtout un service scientifique, il ne doit pas l'oublier !

CFDT-Culture, 1section Archives
vendredi 13 mai 2016